

Conseil d'administration Séance du 18 décembre 2020

Délibération n°39-2020 Production et mise en vente des albums du Label CC

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen ;

CC est un label de musique créé par l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg au début de l'année 2020. Ce label est dédié à la scène expérimentale, noise, brutiste et déviante.

CC s'inscrit dans un programme pédagogique, en initiant les étudiants à ces productions et les sollicitant pour réaliser les pochettes d'album.

Il est proposé que l'ésam Caen/Cherbourg puisse mettre en vente les albums du label au prix unitaire de 15 euros.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide que l'ésam Caen/Cherbourg pourra mettre en vente les albums du label CC au prix de 15 euros/unitaire.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 13
Votants : 18
Vote : à l'unanimité des voix